

Généralisation des Zones 30 à Paris : L'Automobile Club Association (ACA) regrette l'absence de consultation préalable des représentants des automobilistes et des Parisiens

L'association préconise la mise en place d'un Plan GLOBAL de mobilité urbaine

La Mairie de Paris envisage d'étendre les zones 30 dans la capitale et de limiter la vitesse à 20 ou 30 km/h dans 560 km de rues parisiennes, à partir de la rentrée prochaine.

L'Automobile Club Association (ACA), principale organisation de défense des automobilistes, qui regrette l'absence de consultation préalable, tient à rappeler qu'une généralisation des zones 30 devra s'inscrire dans un plan global de mobilité urbaine.

« Aménagées au bon endroit et bien conçues, ces zones à vitesse limitée constituent une mesure positive. Or, généraliser une zone 30, sans mettre en œuvre les aménagements de voirie nécessaires à ces zones, peut clairement aboutir à un effet contraire à celui recherché, notamment en matière de sécurité routière. L'enjeu consiste à trouver un équilibre permettant de répondre à l'ensemble des besoins urbains tout en préservant la fluidité de la mobilité nécessaire pour répondre à ces besoins. » déclare **Robert Palluat de Besset, Président Délégué Ile de France de l'Automobile Club Association.**

Et de poursuivre :

« Paris doit vivre et s'adapter sans arbitrairement décider en lieu et place des franciliens et des touristes qui sont une des grandes ressources économiques françaises. Paris doit rester attrayante et non contraignante. L'automobile Club Association regrette que les Autorités locales ne discutent pas des déplacements avec les représentants des Automobilistes. »

L'Automobile Club, qui souhaite naturellement contribuer à la mise en œuvre d'une politique équilibrée et réaliste, en faveur de solutions garantissant la mobilité des personnes et des marchandises sans pour autant nuire à la qualité de vie des résidents, préconise la mise en place d'un plan global de mobilité urbaine qui devra notamment porter ses efforts sur :

- La mise en œuvre de systèmes de gestion du trafic en temps réel (systèmes d'aide au stationnement, signalisation routière variable)
- Le maintien d'une circulation à 50 km/h sans obstacle artificiel ni de réduction de voie, afin de favoriser l'écoulement des flux sur les Avenues et Boulevards.

- *Un apaisement du trafic dans les zones résidentielles avec la réduction de la vitesse à 30 km/h et les aménagements de voirie nécessaires*
- *Une gestion des incidents (accès prioritaire pour les services d'assistance routière)*
- *La promotion du covoiturage et de l'utilisation partagée du véhicule*
- *la généralisation de programmes d'éco conduite*
- *le développement de la logistique urbaine (itinéraires pour poids lourds, zones de livraison)*
- *La gestion de la mobilité locale et régionale (centre de mobilité, portail de mobilité)*